

*L'équipe  
de rédaction  
d'EURinfo  
et les collaborateurs  
du Bureau  
en Belgique  
vous souhaitent  
une très heureuse  
année 1995.*

**L'enlèvement d'Europe** 1992

**Roger Somville** [né en 1923]

*Ancien directeur et professeur  
d'art monumental de l'Académie  
de Watermael-Boitsfort.*

*Il décora notamment, avec ses étudiants,  
la station de métro Hankar à Bruxelles.*

*Pour conquérir la belle Europe,  
fille du roi de Phénicie,  
Zeus prit les traits d'un taureau blanc.  
Il enleva la jeune fille sur une plage  
de Tyr et la mena jusqu'en Crète.  
De leur union naquirent trois fils,  
dont le célèbre Minos.*

**Expression poétique de la naissance  
des civilisations occidentales  
en mer Egée: Europe aurait légué  
son nom à cette partie du monde  
qu'elle avait accostée.**

## Avant-propos

Au seuil de 1995, nous ouvrons notre mensuel avec un article sur l'élargissement de l'Union européenne. La question si souvent posée reste actuelle: les membres de l'Union sont-ils d'accord entre eux sur le chemin qu'ils veulent parcourir ensemble (pp. 1 à 3)?

En tant qu'industriel, André Leysen nous donne sa vision sur le développement de l'Europe, confrontée aux attentes fortes, et sans doute quelque peu démesurées, des pays d'Europe centrale et de l'Est (pp. 4-5).

Le président du Parlement européen, Klaus Hänsch, insiste pour sa part sur la nécessité de renforcer la démocratie en Europe. Il souligne le dilemme qui étreint l'Union: l'élargissement ou l'approfondissement. Mais il craint que les deux termes de ce dilemme ne deviennent: approfondir ou se dissoudre (p. 10).

Entre temps, il reste à parachever le grand marché interne pour le rendre aussi efficace que possible. Dans ce numéro, nous abordons quelques questions concrètes relatives à la libre circulation des services (pp. 6-7).

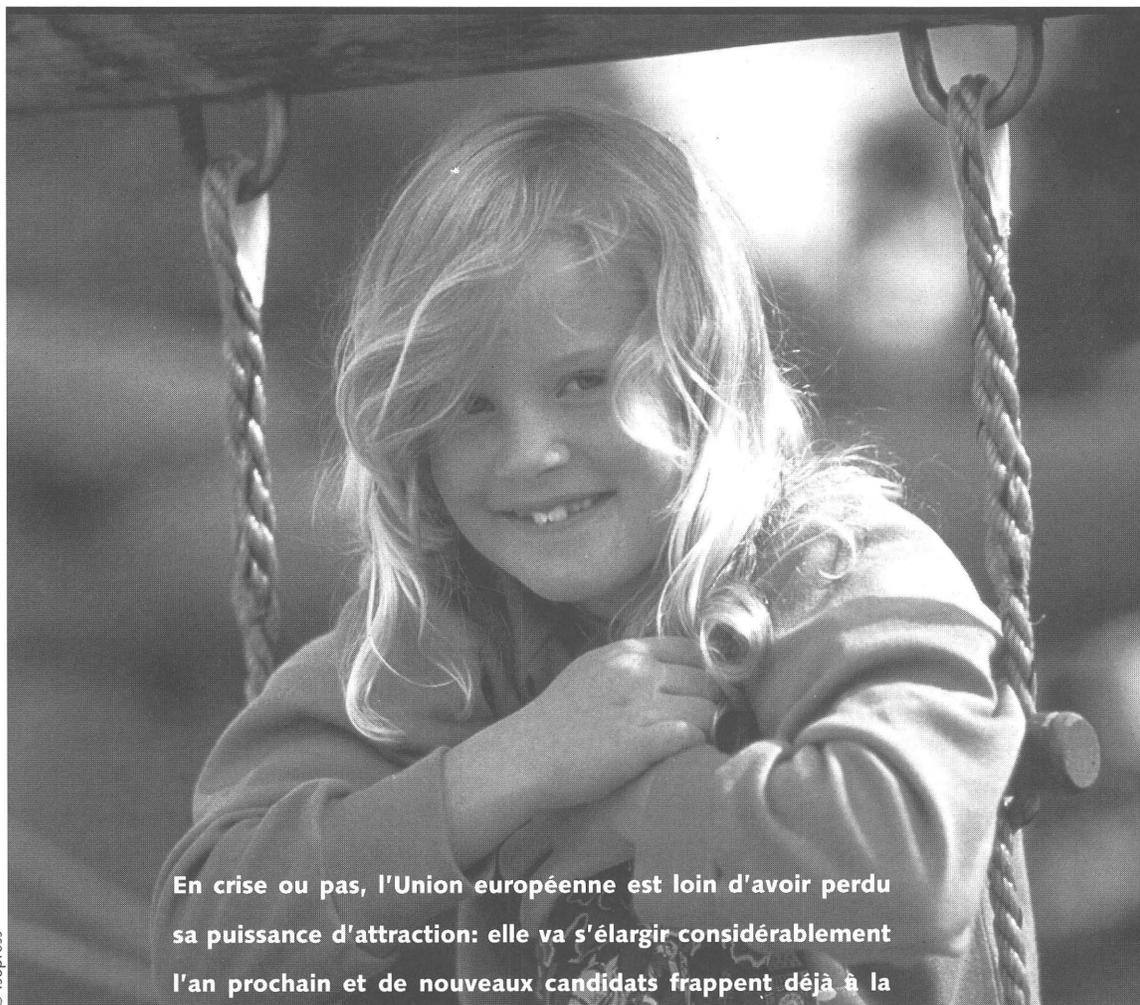
Comment ce grand marché fonctionne-t-il dans la pratique? Pour l'illustrer, un exemple proche: la vie de tous les jours à la frontière entre le Luxembourg et la Belgique (pp. 8-9).

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale, Eurinfo attire l'attention sur les initiatives prises par la Commission pour la protection des personnes exploitées par la prostitution (p. 14).

La rédaction d'Eurinfo vous remercie, chers lecteurs, pour vos remarques et vos encouragements tout au long de 1994, et vous souhaite de tout coeur une excellente année 1995. Le prochain numéro paraît en février: ce sera l'occasion de faire plus ample connaissance avec la nouvelle Commission européenne, dirigée par l'ancien Premier ministre luxembourgeois, Jacques Santer.



J.F. van den Broeck  
Directeur du Bureau en Belgique  
de la Commission européenne



© Isopress

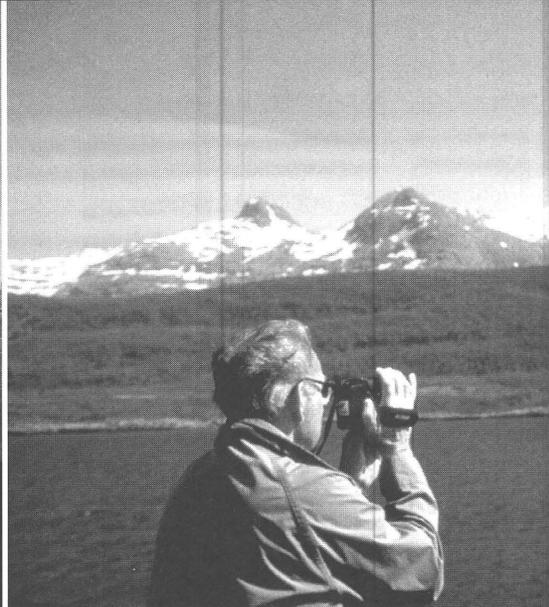
**En crise ou pas, l'Union européenne est loin d'avoir perdu sa puissance d'attraction: elle va s'élargir considérablement l'an prochain et de nouveaux candidats frappent déjà à la porte. Mais comment et à quel rythme intégrer sans menacer toute la construction commencée en 1957?**

## L'Europe redessinée

Aussi imparfaite soit-elle, l'Union européenne continue à intéresser bien des pays qui n'en font pas – encore – partie. Dans quelques semaines, le cercle de famille va en effet s'agrandir vers l'Autriche et la Scandinavie. Qu'il est loin, le temps où la Communauté ne comptait que six membres! C'est le 25 mars 1957 que la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie et les pays du Benelux signent le traité de Rome. La Communauté économique européenne (CEE) est née. Et c'est en mars dernier, à Bruxelles, qu'il est décidé d'élargir l'Union à l'Autriche et à trois pays nordiques: la Finlande, la Suède et la Norvège.

### Basculement

Petit rappel: pour le premier élargissement, il a fallu patienter quinze ans. C'est en effet le 1er janvier 1973 que le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark entrent dans la CEE. On parle alors de l'Europe des Neuf. Le 1er janvier 1981, la Grèce les rejoint à son tour. En 1986, c'est l'Espagne et le Portugal. Ces élargissements des années quatre-vingt ont provoqué un basculement de la Communauté européenne vers le Sud, une plus large ouverture de ses façades atlantique et méditerranéenne, un rapprochement géographique et culturel avec l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Une dizaine d'années plus tard, la logique est tota-



## NOUVEAU: UN DIPLÔME EN "AIDE HUMANITAIRE"

Partant du fait qu'il n'existait aucune formation complète sur l'aide humanitaire internationale enseignée au niveau européen, la Commission européenne a lancé l'initiative de créer un diplôme universitaire européen de troisième cycle pluridisciplinaire – droit, géopolitique, gestion/logistique, anthropologie, médecine/épidémiologie – dans cinq universités de l'Union européenne:

Aix-Marseille III (France), Bochum (Allemagne), Deusto-Bilbao (Espagne), Université Catholique de Louvain (Belgique) et Oxford (Royaume-Uni).

Les cours ont démarré en septembre 1994 et sont suivis par une centaine d'étudiants.

Les étudiants commencent par suivre tous ensemble une formation intensive de deux semaines dans l'une des universités du réseau européen. Vient ensuite une formation générale du 1er octobre à fin janvier dans l'université d'origine, puis des formations spécialisées jusqu'à la fin avril dans d'autres universités du réseau; chaque université offre une spécialisation différente. Un stage professionnel de deux mois dans des organisations internationales spécialisées, des organisations humanitaires non gouver-

lement différente. Tout sépare en effet les nouveaux venus de leurs prédécesseurs. Avec leur intégration, l'Europe communautaire va s'étendre démesurément vers le nord, au-delà du Cercle polaire arctique, et pousse une pointe dans les plaines d'Europe centrale. Pour la première fois de son histoire, elle disposera d'une frontière commune avec la Russie. Elle se découvrira des affinités fortes avec les trois pays baltes: l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Après la Méditerranée, la Baltique devient à son tour une "mer intérieure" européenne et l'un des poumons de la future Union.

Quelques chiffres pour prendre la mesure de cette Europe redessinée: l'arrivée des nouveaux candidats augmentera sensiblement la superficie du territoire européen.

En revanche, vingt-six millions d'habitants seulement viendront se joindre à la population des Douze, qui en compte plus de 347 millions depuis l'intégration, en 1990 des Länder de l'ex-Allemagne orientale. Les pays nordiques ont, en effet, une faible densité de population: à peine 15 habitants au kilomètre carré en Finlande, 19 en Suède... A titre de comparaison, il y en a 92 en Autriche et... 325 en Belgique.

### Plus riche

On estime que la richesse de l'Union européenne progressera, quant à elle, de quelque 10%. Ce n'est pas une surprise: les nouveaux adhérents figurent parmi les pays les plus prospères du monde. Leur richesse par habitant oscille entre 21.800 \$ pour la "pauvre" Finlande, et 28.500 \$ pour la Suède. La moyenne européenne est de 19.800 \$ par habitant. Celle de la Belgique de 21.000 \$. On aura compris que l'arrivée des "petits nouveaux" constitue une chance pour l'Europe. Toutefois, malgré leur richesse, certains d'entre eux connaissent des problèmes économiques aigus. Le chômage s'élève à plus de 20% en Finlande. Le déficit budgétaire sué-

dois atteint 15% du produit intérieur brut (5,7% cette année en Belgique). Mais cela n'empêchera pas l'Europe de s'installer plus solidement que jamais à la première place des puissances économiques mondiales. Elle devient ainsi une redoutable exportatrice de bois et de pâte à papier et une terreur dans le domaine de l'industrie mécanique et de la marine marchande. Face aux géants japonais et américains, cette nouvelle Europe pèsera donc plus lourd.

### Tour de Babel

Les répercussions culturelles de l'adhésion ont également leur importance: l'année prochaine, les langues nordiques s'ajouteront aux neuf langues officielles de l'Union. Les bataillons déjà imposants de traducteurs et d'interprètes s'étofferont donc encore un peu plus au sein des institutions européennes et la masse de documents officiels devra être traduite en douze langues. Une réduction du nombre de langues de travail à l'intérieur de l'administration communautaire devra sans doute être envisagée.

Ultimes précisions: tous les candidats ont accepté "la finalité politique" de l'Union, y compris sa politique étrangère et de sécurité commune (la "Pesc"). Dans ce cadre, l'Autriche et les pays nordiques doivent s'engager à y participer activement. Le véritable problème se posera sans doute avec l'émergence d'une défense commune.

### Risques de surcharge

Dès le début des négociations d'adhésion, des voix se sont élevées contre un élargissement mal préparé. Une Union européenne à quinze ou seize membres dont le fonctionnement institutionnel n'aurait pas été adapté à la nouvelle dimension n'aurait, estime-t-on, aucune chance d'atteindre les objectifs de Maastricht. Certes, l'élargissement progressif de la Communauté entamé en 1973 constitue

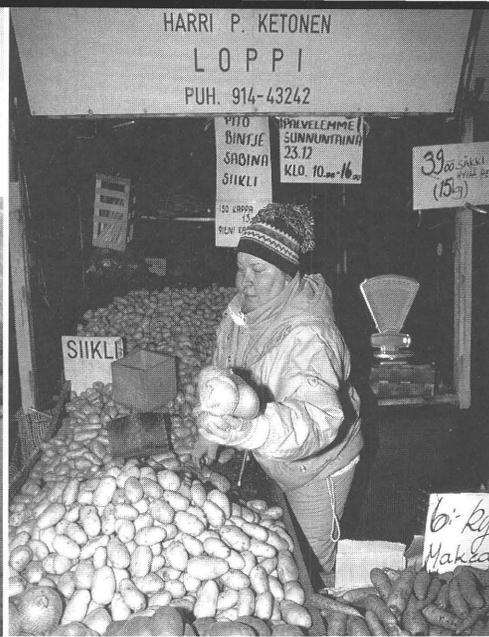
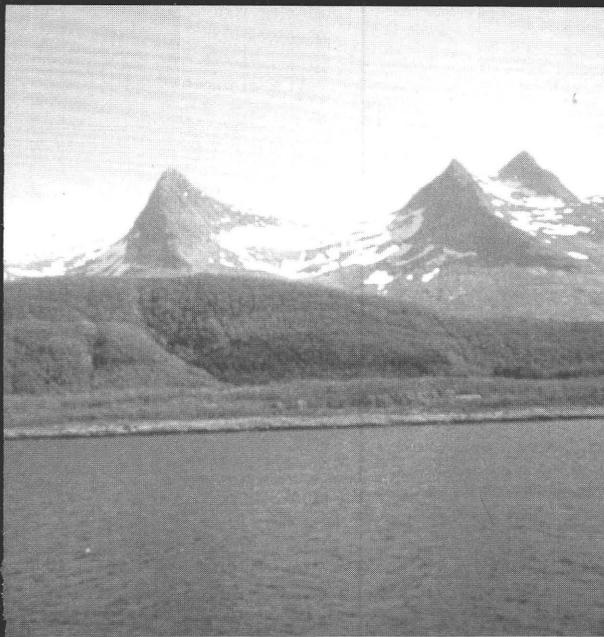


photo 1:  
Mariage à l'autrichienne

photo 2:  
Croisière en mer Baltique

photo 3:  
Marché en Finlande

© Isopress

un succès, la preuve du bien-fondé de cette entreprise historique d'intégration.

Les pays participants ont, entre eux, évité les conflits et favorisé - en dépit de la présente vague de chômage - l'amélioration du niveau de vie de leurs populations.

Il serait toutefois illusoire de s'en tenir à ce bilan. A seize, l'Union européenne serait dotée d'une Commission de 21 membres. Son Parlement compterait 639 députés. Un Etat attendrait huit ans son tour de présidence du Conseil européen.

Et demain, deux micro-Etats méditerranéens, Chypre et Malte, entreront en piste.

Puis ce sera le tour de la Hongrie, de la Pologne et la République tchèque, qui ont déjà fait acte de candidature. On ne fera pas fonctionner avec les mêmes règles la petite Europe à six des années 60 et le conglomérat à 20 de la fin du siècle ou du début du siècle prochain.

### Réinventer l'Union

L'ensemble des mécanismes institutionnels doivent donc être repensés.

Où commencent et où s'arrêtent les responsabilités de l'Union? Quid du contrôle démocratique? Que veut dire une Europe à géométrie variable, à l'image des régimes d'exceptions consentis à certains Etats? Que penser de la constitution d'un "noyau dur" de pays membres prêts à forcer la cadence? Grands pays et micro-Etats membres resteront-ils sur le même plan?

Si l'on veut éviter que l'Union européenne ne devienne un "machin", il faudra bien répondre à ces questions, qui résument les enjeux communautaires majeurs de cette fin de siècle et qui seront ceux de la grande conférence intergouvernementale de 1996. □

## 1996: le grand rendez-vous

Les avertissements se multiplient: l'Union européenne prend l'allure d'une barque surchargée qui menace de chavirer. Le traité de Maastricht, signé en février 1992, n'a, en effet, presque rien prévu pour permettre aux institutions des Douze, pratiquement inchangées depuis l'époque des Six, d'accueillir sans dommage de nouveaux membres. Les chefs d'Etat et de gouvernement en étaient conscients. Maastricht visait surtout à approfondir l'acquis communautaire. Rendez-vous a donc été pris pour 1996. Les Etats membres seront alors conviés à un gigantesque effort d'imagination pour adapter les institutions à un nombre plus élevé d'adhérents.

Déjà, les rumeurs se propagent. Ainsi, certains ont cru comprendre qu'un directoire de grands Etats allait se réserver les présidences tournantes en ne laissant plus aux petits, comme le Danemark ou la Belgique, que des vices-présidences.

Jacques Delors, le président de la Commission européenne, a dû vigoureusement démentir de tels propos. Reste que l'arrivée des nouveaux pays et les candidatures de Chypre et de Malte - puis celles des pays d'Europe centrale - contraindront les chefs d'Etats et de gouvernements à faire des choix supranationaux, sous peine de paralyser toute la construction communautaire.

Il faudra donc très probablement réduire les votes à l'unanimité, revoir la répartition des sièges de députés et de commissaires européens... Le grand débat sur l'approfondissement de l'Union européenne ne fait que commencer...

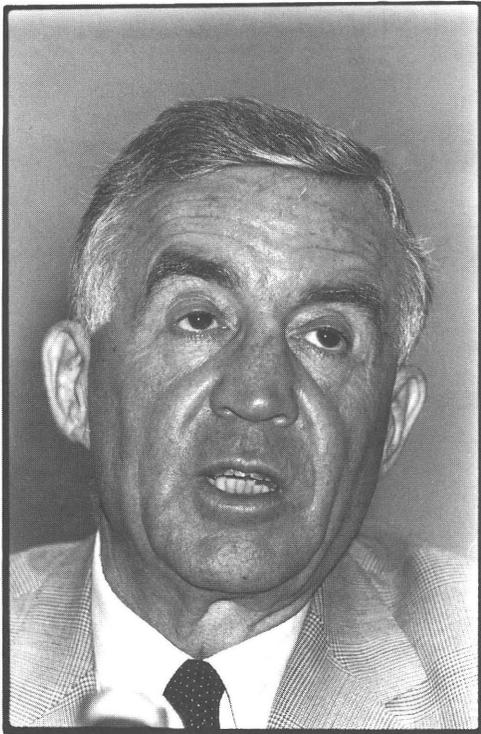
o o o nementales ou les administrations nationales concernées vient clore la formation. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'Université Catholique de Louvain: fax 010/47 29 97.

### TRANSPORTS: PROMOUVOIR L'AUTOBUS

Le bus est le moyen de transport le plus répandu: ils sont plus de 500.000 à circuler dans l'Union européenne, mais ce n'est rien comparé aux plus de 120 millions d'automobiles qui constituent le parc européen.

De nombreuses cités européennes ont commencé depuis longtemps à réagir face à l'augmentation du trafic automobile en renforçant leurs réseaux de bus. Grâce au bus, elles ont réussi à faire reculer la pollution, le bruit, les accidents et les embouteillages. Des réseaux bien adaptés ont également permis d'associer de nouveau les banlieues à la vie économique et sociale du centre dont le dynamisme et l'attrait se trouvent ainsi renforcés. Des sites propres et des systèmes de priorité pour les bus aux carrefours ont été aménagés dans plusieurs villes. Des systèmes de passage des bus sur appel ont été mis en place dans les régions moins denses. La Commission euro-

o o o



## André Leysen:

### *“L’unité européenne devie*

Premier invité de notre nouvelle tribune, André Leysen, président du conseil d’administration d’Agfa-Gevaert, de la Vlaamse Uitgevers Maatschappij (VUM), et vice-président de la Table ronde des industriels européens.

o o o péenne a elle aussi compris très tôt la nécessité d’encourager l’utilisation des transports en commun dans les villes. Elle finance toute une série de projets qui visent à améliorer les transports publics par l’utilisation d’outils télématiques et soutient des études pour améliorer la qualité du service - accès aux bus pour les personnes handicapées, largeur des couloirs, ouverture des portes - et des projets de recherche pour diminuer la consommation d’énergie ou pour mettre au point des carburants moins polluants. Grâce aux objectifs fixés dans la Charte du “Bus propre en ville”, une trentaine de villes européennes renforceront ensemble leurs initiatives pour, d’une part, améliorer les transports en commun et, d’autre part, mieux informer les citoyens européens sur les avantages de l’autobus.

#### JEUNES SCIENTIFIQUES: 13 PROJETS PRIMÉS

Pour attirer les jeunes Européens vers les carrières scientifiques et les encourager à devenir les chercheurs de pointe de l’Europe de demain, la

Aujourd’hui, alors que la menace idéologique a disparu, l’Europe se doit de prouver qu’elle est capable, en l’absence de toute pression extérieure, de conserver les réalisations de ces quarante dernières années et qu’elle est même en mesure de les améliorer. Le rêve de l’unification européenne ne peut pas n’avoir été que le produit de la Guerre froide. Je suis persuadé que nous avons atteint le point de non-retour et que l’unité européenne deviendra une réalité. Le développement politique du continent continuera désormais à tendre vers un resserrement des liens entre les Etats.

L’effondrement du communisme a cependant rendu le problème plus complexe. Le concept même d’Europe est devenu plus difficile à cerner et dans nos réflexions, nous devons désormais aussi tenir compte de l’Europe centrale, de l’Europe orientale et de l’Europe du Sud-Est.

Nombreux sont ceux qui considèrent que l’évolution de l’Europe vers une plus grande unité doit s’effectuer selon des phases clairement définies et dans des délais relativement courts. La convergence est toutefois un processus continu au cours duquel les actions menées en vue d’atteindre un objectif défini font l’objet d’une adaptation pragmatique constante.

#### Allemagne: un rôle-charnière

Nous avons assisté à un événement de la plus haute valeur symbolique lorsque, le jour de la fête nationale française, cinquante ans après la libération de Paris, des chars allemands ont défilé sur les Champs-Élysées, parmi d’autres représentants de l’Eurocorps. Il était particu-

lièrement émouvant de constater qu’une telle manifestation a pu être mise sur pied. L’idée européenne continue donc de progresser dans les esprits, même si l’on peut trouver décevante la lenteur du processus décisionnel. La réunification de l’Allemagne a une nouvelle fois conduit nombre d’Européens à s’interroger sur son rôle en Europe. Selon moi, la mission historique de l’Allemagne consiste à s’ancre de façon irréversible dans l’Union européenne et à assumer une fonction de courroie de transmission vers l’Est du continent. L’Allemagne est pleinement consciente du double rôle qu’elle a à remplir: partenaire de l’Ouest et alliée de l’Est.

---

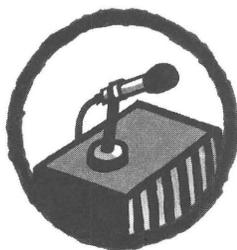
#### *“La Grande-Bretagne a commis une erreur historique”*

---

Récemment encore, le volume de la population de la France, de la Grande-Bretagne et de l’Allemagne était à peu près identique. Aujourd’hui, l’Allemagne réunifiée compte 80 millions d’habitants et lorsque les problèmes liés à la réunification auront été surmontés, son poids économique contrastera encore plus nettement avec celui des autres Etats membres.

On ne s’étonnera pas dès lors que le président Clinton souhaite entretenir des relations privilégiées avec la principale puissance européenne. Il s’agit là d’une démarche historique qui est l’expression de nouveaux rapports de force et on comprend que les Britanniques aient du mal à l’accepter. L’appartenance au monde

# ndra une réalité”



T R I B U N E

anglo-saxon se révèle ici moins importante que les exigences de la “Realpolitik”.

À l'heure où la Grande-Bretagne contribuait à la défaite de l'Allemagne hitlérienne, elle espérait pouvoir continuer à remplir son rôle d'arbitre du destin de l'Europe. Elle a pourtant commis une erreur historique en ne réservant pas un accueil plus favorable à l'intégration européenne. Elle a ainsi perdu une occasion unique de jouer elle aussi un rôle dominant dans le processus d'unification et de renforcer son influence.

Il n'est par conséquent pas étonnant que les Britanniques réagissent parfois durement, comme l'illustre le veto du Premier ministre John Major à la désignation de Jean-Luc Dehaene comme président de la Commission européenne. Cette attitude n'affectera cependant en rien la poursuite de la construction européenne.

## Approfondir et élargir

Approfondir et élargir la coopération européenne, tel est le défi qu'il nous faut relever aujourd'hui. Tactiquement, il serait préférable de s'engager d'abord sur la voie de l'approfondissement de l'Union – à douze, la prise de décisions s'avère déjà fort difficile – et de ne poursuivre l'élargissement que dans dix ou quinze ans, une fois achevée l'intégration des pays de l'AELE qui sont aujourd'hui prêts à faire leur entrée.

Politiquement, toutefois, une telle attitude ne serait pas raisonnable, parce que nous devons permettre aux pays du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, Républiques tchèque et slovaque) et aux États baltes d'adhérer à l'Union tant qu'ils sont ouverts à cette possibilité.

Nous ne pouvons assurément pas abandonner une nouvelle fois ces pays. Ils font partie de l'Europe gothique, celle qui se compose de tous les territoires évangélisés par Rome et sur lesquels s'élèvent des églises gothiques. Cette Europe gothique représente naturellement beaucoup plus une culture commune qu'une dimension religieuse.

L'histoire démontre qu'il nous faut aussi tenir compte de la Russie. Depuis Pierre le

Grand, elle joue un rôle important en Europe. À l'avenir, celui-ci se renforcera encore parce que son développement politique, démographique et technologique rendra plus profonde, c'est inévitable, l'interdépendance entre elle et l'Europe. Sur le plan économique aussi, il faudrait que la Russie entretienne avec nous des relations étroites. Malgré tout, des frontières subsisteront entre l'Europe et une Russie tout à la fois européenne et asiatique.

Dans le domaine économique, on peut éventuellement se représenter, comme stade ultime de l'évolution, un marché commun regroupant plus de 40 pays européens qui, comme dans le passé, s'étendraient en cercles concentriques. Il va de soi que les règles du marché commun ne pourraient plus être alors les mêmes que celles d'aujourd'hui. L'unanimité, déjà si difficile à atteindre à douze, serait pour ainsi dire impossible à obtenir à quarante.

Sur le plan politique, nous ne parviendrons certainement pas à former une confédération européenne avant la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. Et il sera alors encore question d'unité dans la diversité, parce que les États individuels ne cesseront pas d'exister.

En Europe de l'Est, la mise en place du nouvel ordre politique prendra plus de temps que ne le croient beaucoup d'observateurs, étant donné que les États multinationaux, comme l'Autriche-Hongrie en était un, ne sont plus acceptés. Sur les ruines des trois empires de l'époque - le russe, l'ottoman et la monarchie danubienne -, naîtra une mosaïque de plus de vingt États dont les peuples devront coexister pacifiquement. Simultanément, il conviendra que ces pays tissent des liens avec l'Union européenne.

Voilà la double tâche historique qui attend d'être réalisée. La première, la coexistence pacifique, est l'affaire des Européens de l'Est; la seconde, la mise en place de relations étroites avec l'Union européenne, constitue notre mission commune.

André LEYSEN

Commission européenne organise chaque année, depuis 1989, un grand concours. Cette année, plus de 10.000 jeunes des douze pays de l'Union européenne, mais aussi d'Autriche, Finlande, Norvège, Suisse, Suède, Hongrie, États-Unis et Ukraine, y ont participé. Ces “scientifiques en herbe” doivent présenter un projet original dans un domaine de leur choix. Les projets font l'objet d'une première sélection nationale avant de “passer leur examen” devant un jury international d'éminents scientifiques.

Pour cette 6<sup>e</sup> édition du concours, 13 projets ont été primés. Les lauréats proviennent de dix pays: Allemagne (deux premiers prix), Norvège (un premier prix et un deuxième prix), Danemark, Pays-Bas, Italie, Irlande, Portugal, Grèce, Espagne et Suisse. Quant aux projets primés, ils couvrent des domaines très variés allant d'un système informatique de prévention des inondations (Pays-Bas) à une étude écologique des oiseaux de proie (Allemagne) en passant par des systèmes de détection et de prévention des écoutes téléphoniques (Danemark).

## CAME SANS FRONTIÈRES

“Les problèmes liés à la drogue ignorent les frontières, les remèdes doivent en faire autant”.

Pour Pdraig Flynn, responsable des affaires sociales au sein de la Commission européenne, la voie à suivre pour lutter efficacement contre un des fléaux majeurs de cette fin de siècle est celle de la coopération européenne.

La Commission européenne a approuvé en juin de cette année un plan d'action pour combattre la drogue, avec un budget de 24 millions d'ECU, fondé sur la coordination des politiques entre les différents États



## MARCHÉ INTERNE (3)

Troisième partie de notre série sur le marché interne, à la suite du "numéro vert" mis en place en Belgique, en mai dernier, par la Commission européenne. Ce mois-ci, quelques questions concrètes sur la libre circulation des services, et les réponses d'Eurinfo.

# La libre circulation *des services*

o o o membres, une utilisation plus efficace de l'information et une étroite collaboration entre l'Unité anti-drogue de Lisbonne et la section d'Europol installée à La Haye. Une deuxième proposition a suivi, qui préconise un programme d'action communautaire pour la prévention de la toxicomanie dans le cadre des actions menées dans le domaine de la santé publique: il ne faut pas oublier l'impact de la consommation de drogues sur des maladies comme le SIDA et l'hépatite virale. Ces deux plans sont actuellement examinés par le Conseil et le Parlement européen. Dans l'ensemble de l'Union européenne, on compte plus d'un million de toxicomanes et au moins cinq millions de personnes qui font un usage sporadique de l'une ou l'autre drogue, mais beaucoup d'observateurs considèrent que ces estimations sont inférieures à la réalité. Le chiffre d'affaires de ce marché en continuelle expansion dépasse les 15.000 millions d'ECU par an et il est probablement la principale source d'enrichissement de la criminalité organisée.

### Avec l'élargissement de l'Union européenne, une société belge de courrier-express pourra-t-elle, par exemple, aller livrer sans entraves une enveloppe en Suède?

La liberté des services est une des quatre libertés du Traité de Rome (1957). Un Etat membre ne peut réserver des services qu'à titre de dérogation à ce principe fondamental et pour des raisons économiques légitimes; ce ne peut donc être qu'une exception. En clair, tout changement doit s'orienter dans le sens de la libéralisation des services.

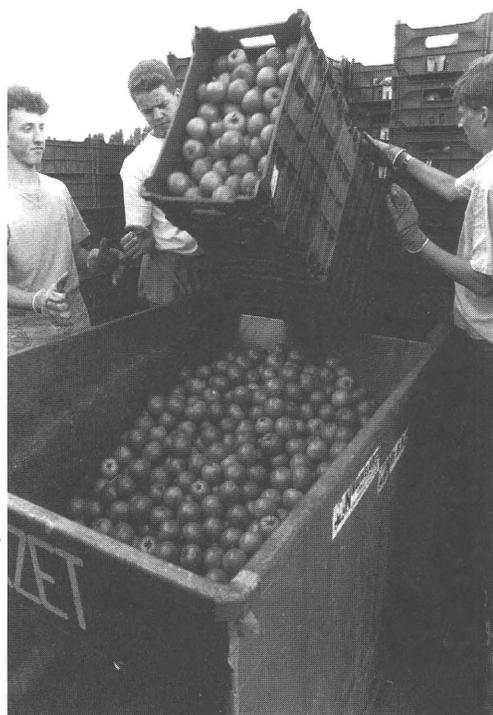
Il convient cependant d'établir une distinction entre les services postaux de type "trafic standard de base" et les services postaux

accélérés. Les Etats membres apportent des réponses différentes à ces deux types de trafic. Ainsi, en ce qui concerne la Belgique, les premiers restent un monopole de l'Etat (la Poste), tandis que les seconds sont entièrement libéralisés. Une société privée belge de courrier-express pourra donc livrer du courrier dans les Etats membres.

De manière générale, même si la Commission européenne formule des propositions de directives en vue d'harmoniser les législations nationales, il semble que les différences importantes se maintiendront encore longtemps entre Etats membres, chaque Etat membre s'orientant vers la libéralisation des services postaux à des vitesses différentes.



© Isopress



**Peut-on souscrire une assurance-auto dans n'importe lequel des Etats membres de l'Union?**

Oui. Depuis le 1er juillet 1994, les citoyens européens sont libres de s'assurer où bon leur semble. Chaque compagnie d'assurances est habilitée à commercialiser ses produits hors de ses frontières nationales à la condition qu'il ait reçu un agrément de l'Etat où il est établi. Pour l'assurance-auto, il convient de s'informer aux fins de savoir si l'assureur étranger a désigné un représentant qui à son domicile ou sa résidence en Belgique: même si le prix de l'assurance est plus bas, il faudra en effet que le service suive. La Belgique pourra prendre des mesures dites d'intérêt général afin que les assureurs étrangers ne proposent pas en Belgique leurs services à des prix bradés. En ce qui concerne la fiscalité, cette dernière sera belge pour tous les véhicules immatriculés en Belgique.

**Je suis exportateur de tomates vers la France. Des producteurs français ont lancé une action de boycott, et les autorités françaises n'ont rien fait pour diminuer la violence de leurs producteurs contre mes produits. Où puis-je me plaindre?**

La Commission européenne dispose de procédés d'enregistrement des plaintes, avec procédure d'infraction puis de mise en demeure du pays concerné.

L'exportateur lésé dispose de plusieurs moyens pour faire aboutir sa plainte:

- s'adresser à la Direction Générale de l'Agriculture (DG VI), rue de la Loi, 120, 1049 Bruxelles;
- s'adresser au Secrétariat général de la Commission européenne, ou encore au Commissaire chargé de la politique agricole, rue de la Loi, 200, 1049 Bruxelles;
- ou enfin s'adresser au Bureau en Belgique de la Commission européenne, rue Archimède, 73, 1040 Bruxelles, qui dispose de formulaires spécifiques à remplir.

**Je souhaite déposer un brevet belge au niveau européen. Que dois-je faire, et à qui dois-je m'adresser?**

Il est évidemment très logique de vouloir protéger une invention, une marque etc à un niveau supranational. Et il n'y a rien de plus simple: ce sont les bureaux spécialisés dans le dépôt de brevets en Belgique (consulter les pages jaunes à la rubrique "brevets"), qui se chargent de cette procédure. Celle-ci passe par la rédaction d'un mémoire extrêmement exigeant et précis.

Ce mémoire est alors déposé auprès de l'Office européen des brevets, à Munich, qui procédera à l'établissement du brevet au niveau européen. Cette procédure coûte en moyenne quelques 250.000 francs belges. A noter que 1996 verra l'installation, à Alicante, d'un Office européen des marques et brevets. □

*Prochain numéro: la libre circulation des capitaux*

○ ○ ○ **LES DÉBUTS DE L'EUROSTAR**

Depuis le 14 novembre, les premiers TGV "européens", baptisés "Eurostar" emmènent des voyageurs, en service régulier, à 300 km/h, sur les lignes Paris-Londres et Bruxelles-Londres.

Ce seront les premiers trains à grande vitesse à relier entre eux différents pays de l'Union européenne - une réalisation conçue dès le début comme "européenne" et financée, en plus, avec un soutien du budget communautaire et de la Banque européenne d'investissement. Deux fois par jour dans chaque sens - et une seule fois le dimanche - des TGV font le trajet Paris-Londres, via Lille, en 3 heures et Bruxelles-Londres, via Lille, en 3H15', en empruntant le fameux tunnel sous la Manche. L'aller-retour normal 2<sup>e</sup> classe Paris-Londres ou Bruxelles-Londres coûte environ 8.000 FB - et seulement 5.000 FB pour ceux qui réservent deux semaines à l'avance: un prix plus bas que les meilleures réductions sur les avions. Un problème risque toutefois de demeurer longtemps pour les trains "Eurostar" qui desserviront Londres: celui du contrôle des passagers. Lors de la préparation du TGV trans-Manche, le gouvernement britannique, ayant à l'esprit, entre autres, le terrorisme de l'IRA, a exigé de ses partenaires un système de sécurité sans faille. En pratique, les passagers doivent se présenter 20 minutes avant d'embarquer sur les "Eurostar",



© Isopress

## Belgique/grand-duché de Luxembourg

# Jouer *cache-cache* avec la frontière

Il y a belle lurette que la province de Luxembourg a, dans les faits, transformé en antiquités les panneaux "Douane" qui la séparaient du Grand-Duché. On n'y a pas attendu janvier 1993 pour pratiquer intensivement l'ouverture des frontières. Restent malgré tout quelques anachronismes.

◦ ◦ ◦ à Londres, à Paris, à Bruxelles et à Lille; ils se rendent à un comptoir, comme dans un aéroport, pour montrer leur billet et leur réservation, puis ils passent par un appareil de détection des armes et autres projets dangereux. Etant donné que le gouvernement britannique refuse le principe de la suppression des contrôles aux frontières à l'intérieur de l'Union européenne, on peut penser que ce système spécial de sécurité restera, même en cas de paix définitive en Irlande du Nord.

◦ ◦ ◦

**L**a photo est un rien jaunie: jusqu'il y a peu, l'image que le Belge se faisait de son entrée au grand-duché de Luxembourg était invariablement celle de Martelange et de ses deux trottoirs, l'un belge, l'autre grand-ducal. D'un côté, rien de particulier. Les maisonnettes, plutôt vétustes, se succèdent. De l'autre, plus une seule maison mais une suite impressionnante de pompes à essence à haute capacité. Invariablement, la caisse de la station émerge à peine de rayons bourrés d'alcools et de cigarettes. Quel citoyen un peu soucieux de son portefeuille se priverait-il de profiter de la générosité fiscale du Luxembourg? Tout cela reste d'actualité. Mais le cliché est écorné depuis l'ouverture des derniers tronçons de l'autoroute E411 (Bruxelles - Namur - Luxembourg).

Là, juste après la frontière, deux énormes "restoroutes" et leurs pompes multiples accueillent les réservoirs avides d'essence moins chère, et les amateurs d'alcools et de cigarettes meilleur marché. Lors des grands départs en vacances, la file de voitures va jusqu'à envahir la bande de secours de l'autoroute. Pour l'anecdote, on signalera que le carburant LPG est plus cher au Grand-Duché!

### Le Sud désenclavé

En réalité, ce sont trois pays – la Belgique, la France et le Grand-Duché – qui mettent ici bien des choses en commun. La Lorraine et les Ardennes françaises sont toutes proches. Chaque jour, elles aussi déversent nombre de travailleurs au Grand-Duché. Plus personne ne s'étonne, notamment dans les grandes surfaces belges, du brassage des plaques de voitures, et encore moins de la cohabitation d'accents forts différents. Côté belge, l'autoroute a littéralement désenclavé tout le Sud-Luxembourg, apportant des modifications socio-économiques d'importance. Pôle financier, le Grand-Duché attire toujours plus de banques, avec les services qui y sont liés; pôle fiscal, les sièges de holdings et autres sociétés s'y épanouissent; pôle international, il accueille plusieurs institutions de

l'Union européenne. C'est dire que le Grand-Duché régit toute la vie économique de la région. Et que les salaires y sont relativement très élevés.

### **Naturellement transfrontaliers**

Autant d'attraits qui indiquent que l'emploi est, en Luxembourg belge, naturellement transfrontalier. Et à quel point les systèmes doivent s'y adapter. Ainsi, c'est spontanément que pharmaciens ou médecins posent la question: "Mutuelle belge, luxembourgeoise ou Communauté européenne?" Et, même si le protectionnisme mutualiste reste de mise, les systèmes de sécurité sociale évoluent positivement.

Ce n'est pas du tout le cas des services financiers: les travailleurs doivent jongler avec les comptes en banque. Transferts, virements et chèques internationaux restent lents et très lourdement pénalisés. Aussi sont-ils nombreux ceux qui retirent en liquide leur salaire versé au Grand-Duché pour aller le déposer dans leur agence belge...

Les réseaux téléphoniques s'étant toujours refusés à prendre certaines réalités économiques en compte, la plupart des relevés des abonnés s'ornent d'une lourde tranche de communications internationales.

Les liaisons ferroviaires, elles, pourraient être bien meilleures. Actuellement c'est le recours intensif à la voiture. Les accès routiers au Grand-Duché sont excellents mais joindre ou quitter Luxembourg ville aux heures de pointe est un véritable cauchemar tant la saturation automobile est forte.

On notera que la ligne Bruxelles - Namur - Arlon - Luxembourg est considérée par la Commission européenne comme une ligne de maillage par rapport au réseau TGV. A ce titre, elle pourrait obtenir des subsides de l'Union européenne pour sa modernisation absolument nécessaire, et urgente.

### **Un nouvel élan**

Les travailleurs transfrontaliers belges, natifs de la région reviennent chaque soir au bercail familial. Mais il y a aussi tous les autres.

Le Grand-Duché continue à générer des emplois, occupés par des nouveaux venus. Voici encore trois ans, ces "étrangers" trouvaient à se loger au Grand-Duché ou dans la bande longeant la frontière. Aujourd'hui, c'est littéralement l'explosion: ils s'établissent

bien plus haut, jusque dans les régions de Libramont, Neufchâteau etc. Au coeur d'une nature magnifique, celles-ci jouissent d'une accessibilité quasi parfaite grâce à l'autoroute. Problème: ces nouveaux habitants disposent souvent de revenus très nettement supérieurs à ceux des autochtones.

D'où des répercussions sur les prix du logement (on atteint et même parfois dépasse ceux de Bruxelles) et de la construction (les entrepreneurs sont débordés; certains n'hésiteront pas à vous faire savoir que votre affaire ne les intéresse pas). Cette situation ne va pas sans problèmes sociaux pour les habitants traditionnels. Mais le tout a un effet étonnant: un nouvel élan dans les services, le socio-culturel etc. Avec de nouveaux courants d'échanges. Ainsi est-il fréquent de voir des enfants luxembourgeois et français dans les écoles du Sud-Luxembourg belge.

C'est une chance que la région a voulu saisir. Première frappée -et avec quelle violence- par la crise de la sidérurgie, elle a aussi été la première à se mobiliser pour se reconstruire un avenir. "Luxembourg, une ardeur d'avance" n'est pas un simple slogan. On a su, ici, utiliser les avantages du Pôle européen de développement (PED), puis de l'autoroute et du rayonnement grand-ducal pour attirer investisseurs et projets.

Lancé voici quelques années par la Commission, le PED est une structure européenne dotée d'importants incitants financiers, en faveur du redéveloppement économique et de l'emploi. Conçu pour le moyen et le long terme, il englobe trois pôles groupés autour des trois frontières. Côté belge, il a déjà réussi l'implantation de plusieurs entreprises telles que Trans Containers et Glaverbel.

Si les avantages salariaux du Grand-Duché font assez facilement oublier les quelques embarras administratifs, il n'est en pas du tout de même pour certains contrôles douaniers, qui restent comme en travers de la gorge. Il est fréquent de voir, le soir, à l'entrée de certains villages ou devant certains centres sportifs, culturels etc des douaniers contrôler les voitures à plaque luxembourgeoise, qui sont légion.

Objectif: repérer les personnes fictivement domiciliées au Grand-Duché, et esquivant donc les taxations belges. Alors que, pourtant, le Grand-Duché et la province négocient sur le sujet... □

### ◦ ◦ ◦ **TRANSFERT D'ENTREPRISES: PROTÉGER LES TRAVAILLEURS**

Il existe depuis 1977 une directive destinée à garantir que les travailleurs dont l'entreprise change de propriétaire ou de statut ne soient pas sacrifiés au cours de l'opération, directive qui harmonise les règles nationales en la matière. Elle oblige, par exemple, les entreprises à informer et consulter les représentants des employés avant de transférer ou de céder tout ou partie d'une entreprise et garantit aux travailleurs de pouvoir toucher des indemnités en cas de transfert. Mais l'environnement et la structure de entreprises ont fortement évolué depuis 1977 et les règles de l'époque ne sont plus tout à fait adaptées. La Commission européenne a donc proposé de remplacer la directive de 1977 par une nouvelle "loi". Ainsi, des règles spécifiques sont proposées pour protéger les travailleurs à temps partiel, les intérimaires ou les travailleurs qui sont employés sous contrat à durée déterminée. La proposition clarifie également les obligations des parties dans le cas de transferts internationaux et autorise une plus grande flexibilité en cas de faillite.

### **ENVIRONNEMENT: PLUTÔT DES TAXES QUE DE NOUVELLES LOIS**

Pour rendre la machine économique plus respectueuse de l'environnement, la Commission européenne estime plus judicieux de faire appel à l'amour des Européens pour leur porte-monnaie plutôt qu'à leur respect des lois. La Commission ◦ ◦ ◦



© Isopress

par Klaus Hänsch,  
président du  
Parlement européen

## L'union européenne a besoin de plus de démocratie

Unifier les Etats d'Europe occidentale, depuis la Communauté européenne du charbon et de l'acier jusqu'à l'Union européenne: cette grande oeuvre a déjà plus de 40 ans. L'éclatement de l'URSS et de son empire à l'Est, mais aussi l'évolution à l'Ouest au cours des 49 dernières années ont pour conséquence inévitable que, dans la nouvelle Europe, rien ne sera plus semblable. Cela vaut également pour l'Union européenne, que nous le voulions ou non. Cela ne veut pas dire que nous devrions tout reprendre à zéro, mais cela signifie que nous devrions modifier et perfectionner l'héritage de Jean Monnet, de Robert Schuman, de Konrad Adenauer et d'Alcide de Gasperi, si nous voulons le préserver.

### Gagner l'esprit et le coeur des gens

Nous ne gagnerons pas l'esprit et le coeur des gens par des débats à propos de réformes institutionnelles. Ni, du reste, en cherchant à savoir si, par un noyau dur, nous provoquons une fusion ou une scission de l'Europe. Nous ne les gagnerons que si nous leur enlevons, par notre politique européenne, une partie de leurs craintes et de leurs soucis, si nous faisons le lien entre l'oeuvre d'unification européenne et leurs rêves et leurs espoirs. Nous ne pourrions ni créer ni maintenir aucune construction d'Etats européens, aussi bien conçue soit-elle, si nous ne parvenons pas à associer l'Union européenne au moins, pour commencer, à quelques grands projets de protection de l'environnement, de diminution du chômage, de lutte contre le crime organisé ou d'une politique extérieure et de sécurité commune assurant la paix.

L'Union européenne n'a pas besoin pour autant de plus de compétences, mais il lui faut plus de démocratie parlementaire. Cela implique d'abord, mais pas seulement, le renforcement des droits du Parlement européen au-delà de l'acquis de Maastricht.

C'est tout simple: partout où le Conseil peut décider à la majorité, le Parlement doit avoir un pouvoir de codécision dans l'égalité des droits et des responsabilités. Là, je dis très clairement: nous ne voulons pas d'un Parlement européen qui décide tout et tout seul. Il doit toujours y avoir, pour toutes les déci-

sions européennes, une double légitimité. Cependant, l'Union européenne se trouve encore confrontée à un autre défi.

### Approfondissement ou dissolution

Si l'Union refuse de coopérer toujours plus étroitement avec les nouvelles démocraties et économies de marché en Europe de l'Est, elle se brisera; si elle tente de maintenir la coopération inchangée, cela la brisera aussi. C'est pourquoi l'Union ne se trouve pas devant le choix d'"élargir ou approfondir", ou, comme on l'a dit plus récemment, "concentrer pour élargir", mais elle se trouve placée devant l'alternative "approfondissement ou dissolution".

L'Union européenne ne se confondra jamais avec l'Europe. On ne peut pas imaginer une Union allant de Shannon au Boug et de la mer Blanche à la mer Noire - encore moins une Union allant de Killarney à Vladivostok\*. Il y aura toujours des Etats qui sont ou qui se sentent européens et qui pourtant ne veulent pas ou ne peuvent pas ou ne doivent pas faire partie de l'Union comme membres à part entière. On doit mettre au point avec eux des formes de coopération sectorielle dans des domaines d'intérêt commun. Pour l'inclusion de l'Est, nous devons mettre au point les formes nouvelles d'une intégration souple et différenciée dans le temps, dans les structures et dans la géographie - le moment venu.

Car dans tout ce que nous faisons, il ne peut pas s'agir pour nous de créer un super-Etat européen. L'Union peut rester une Union des Etats membres et en même temps devenir une Union des citoyennes et des citoyens. Demain aussi les peuples et les Etats pourront reconnaître sur son visage leurs propres traits irremplaçables. On l'a dit bien souvent et cela reste vrai: la multiplicité des peuples, des langues, des cultures, des traditions, leur indépendance et aussi parfois leur obstination n'est pas la faiblesse de l'Europe. Elle est notre force, quand nous réussissons à joindre nos énergies, à exercer en commun nos souverainetés et à mettre à la place des anciennes oppositions, la nouvelle coopération. □

(\*) Shannon et Killarney: en Irlande; le Boug: fleuve séparant la Pologne de la Biélorussie et de l'Ukraine.



## décisions

### Egalité hommes/femmes pour les pensions

Les régimes de retraite complémentaire professionnels doivent traiter de la même façon les hommes et les femmes. Plusieurs arrêts de la Cour de justice européenne, rendus le 28 septembre 1994, ont confirmé, en le clarifiant, ce principe déjà affirmé par les juges européens le 17 mai 1990 dans l'arrêt "Barber". Ainsi, selon l'arrêt "Moroni", tous les types de régimes professionnels de sécurité sociale doivent respecter l'égalité hommes/femmes et l'âge à partir duquel on peut toucher une retraite complémentaire doit être le même pour les deux sexes. Selon l'arrêt Coloroll, les administrateurs des fonds de pension ("trusts" en anglais) sont tenus de respecter l'égalité hommes/femmes. En tout état de cause, les salariés ne peuvent exiger l'égalité des sexes - y compris pour les pensions de survie - que pour les périodes de travail postérieures au 17 mai 1990, date de l'arrêt "Barber". Cependant, les modes de calcul des cotisations, fondés entre autres sur l'espérance de vie, peuvent demeurer différenciés selon le sexe. □

### Transports dangereux: contrôles européens

Les policiers de tous les pays de l'Union européenne contrôleront de la même façon le transport de marchandises dangereuses sur les routes et les autoroutes à partir du 1er janvier 1997. Il s'agit à la fois d'améliorer la sécurité routière et d'éliminer les obstacles à la circulation de certaines marchandises dans le grand marché. Le Conseil de l'Union a approuvé, le 26 septembre 1994, une directive qui prévoit des procédures "européennes" pour ces contrôles. Ces derniers devront s'appliquer à une proportion représentative des transports en cause et couvrir une bonne partie du réseau routier; des contrôles pourront aussi avoir lieu dans les entreprises. Les administrations nationales devront se prêter assistance pour faciliter l'application de règles européennes en la matière, contenues dans une autre directive approuvée récemment. Ces deux "lois européennes" doivent encore passer devant le Parlement européen. □

### Comités d'entreprise européens: enfin!

Le 22 septembre 1996 au plus tard, tous les Etats membres de l'Union européenne - sauf le Royaume-Uni - devront offrir dans leur législation la possibilité de créer un comité d'entreprise européen dans les firmes multinationales. Après plusieurs années de discussions, le Conseil de l'Union a adopté définitivement, le 22 septembre 1994, la directive européenne sur l'information et la consultation des salariés dans les entreprises et les groupes de dimension communautaire. Cette "loi" permettra d'informer et de consulter les salariés, par exemple, sur les projets de délocalisation, de fermetures d'usines et de licenciements collectifs. Elle s'appliquera aux entreprises et aux groupes employant au moins 1.000 personnes dans les onze pays concernés, avec au moins deux établissements de 150 salariés chacun dans deux pays. La procédure se mettra en branle lorsqu'au moins 100 salariés de deux pays différents - ou leurs représentants - le demanderont. Le système d'information et de consultation prendra la forme d'un comité, ou d'une autre formule si salariés et direction sont d'accord. Il s'agit de la première directive adoptée en vertu de l'accord de Maastricht sur la politique sociale, signé par onze pays de l'Union - le Royaume-Uni n'y participant pas (voir également Eurinfo n° 189). □

Shirley Lamb, violon à l'ECYO et Aldo Baerten, précédemment à l'ECYO et actuellement première flûte à l'Orchestre Philharmonique royal de Flandre



L'Union européenne à la recherche des meilleurs jeunes musiciens en Belgique. Les jeunes musiciens belges sont invités à déposer leur candidature pour une place dans l'Orchestre des jeunes de la Communauté européenne (ECYO). Les auditions auront lieu au Conservatoire Royal de Bruxelles, et sont accessibles à tous les jeunes musiciens de 14 à 23 ans qui possèdent un passeport valable d'un des Etats membres de l'Union européenne. Une présélection se fera par la Jeune Philharmonie, du 16 au 19 janvier 1995. Le choix final interviendra le 14 février.

Pour tout renseignement :

JEUNE PHILHARMONIE

Rue Baron Horta 5 • 1000 Bruxelles

Tél : 02/507 83 45 • Fax : 02/507 83 32

## Un milliard d'ECU pour la reconversion

Les régions de l'Union européenne frappée par la crise du charbon, de l'acier ou du textile recevront en tout près d'un milliard d'ECU du budget communautaire d'ici à 1997 pour leur reconversion. La Commission européenne a établi, le 12 octobre 1994, la liste des zones bénéficiaires et la répartition des fonds entre les dix pays intéressés - les Douze moins le Danemark et l'Irlande. Sur les 400 millions d'ECU de RECHAR, programme destiné aux zones charbonnières, le Royaume-Uni et l'Allemagne auront environ 40% chacun, la France, l'Espagne et la Belgique se partageant l'essentiel du reste. Sur les 500 MECU de RESIDER, programme en faveur des zones sidérurgiques, 38% iront à l'Allemagne, près de 17% à l'Italie, la France et l'Espagne recevant chacun autour de 12%. Enfin, sur les 94,6 MECU de RETEX, programme consacré aux zones textiles, 63,7% sont destinés à l'Allemagne, 19,2% à l'Italie et 9,8% à la France; en 1993, la Commission a déjà attribué 430 MECU à RETEX pour cinq ans. □



### Consommateurs: pour une information efficace

Des lacunes dans l'étiquetage des produits: c'est la conclusion de deux enquêtes, "Familles consommatrices et étiquetage alimentaire" et "Informations sur les précautions à prendre pour les produits domestiques dangereux", réalisées par la COFACE, la Confédération des organisations familiales de l'Union européenne, avec le soutien de la Commission européenne. Elles sont disponibles au prix de 250 F chacune (+ frais d'envoi). La COFACE a également édité une brochure sur les symboles de danger inscrits sur certains produits ménagers. Elle est disponible moyennant l'envoi de 3 timbres à 16 F.

Écrire à la COFACE, rue de Londres 17, 1050 Bruxelles. Tél.: 02/511 41 79.

## initiatives

### Vers la consommation sans frontières

Le 4 octobre 1994 a eu lieu à Bruxelles, à l'initiative de la Commission européenne, le premier Forum européen de la consommation, qui a réuni producteurs, distributeurs, consommateurs et pouvoirs publics autour de deux thèmes: les garanties et services après-vente d'une part; l'accès des consommateurs à la justice d'autre part. Parmi les orientations dégagées en conclusion par Christiane Scrivener, commissaire européen chargé de la protection des consommateurs, on peut retenir: la reconnaissance mutuelle des organisations nationales de consommateurs pour leur permettre d'agir en justice "sans frontières"; le développement de l'assistance judiciaire pour les affaires de consommation; l'amélioration de la formation "européenne" des juristes dans ce domaine. Quant aux problèmes de garantie, Mme Scrivener a suggéré une garantie légale minimale européenne et des exigences d'information des consommateurs pour les garanties commerciales. Par ailleurs, la Commission veut faire passer de 10 à 20, d'ici 1997, le nombre des centres transfrontaliers d'information des consommateurs. □

### Virements: encore des problèmes

Pour les petits transferts d'argent effectués d'un pays de l'Union européenne à un autre, il vaut mieux utiliser la poste. Voilà la réaction éloquent de Christiane Scrivener, commissaire européen à la protection des consommateurs, devant les résultats de la seconde enquête sur les virements bancaires réalisée pour la Commission européenne. Menée entre fin avril et début juin 1994, cette enquête, dont la Commission a publié les résultats le 3 octobre 1994, montre que le coût des virements transfrontaliers reste élevé; il a même augmenté depuis 1993: 25,4 ECU contre 24 ECU pour transférer 100 ECU en "urgent"; les virements "non urgents" coûtent près de 20 ECU en moyenne.

D'ailleurs, les virements "urgents" ne vont pas plus vite que les autres: ils arrivent tous au bout de quatre jours ouvrables environ. En outre, 36% des 1.048 virements urgents envoyés pour les besoins de l'étude - contre 42% en 1993 - ont supporté des frais à la fois au départ et à l'arrivée, alors que l'expéditeur avait demandé à payer tous les frais. Enfin, l'information des usagers reste insuffisante, même si elle s'améliore: seulement 50% des agences bancaires visitées fournissaient des informations écrites sur les conditions des virements - contre 33% en 1993. □

### En bref

• Le 10 octobre 1994, le gouvernement espagnol a présenté au Conseil de l'Union un programme modifié de convergence économique pour les années 1995 à 1997. Ce programme doit permettre au pays de remplir les conditions fixées par le traité de Maastricht pour la participation à l'Union économique et monétaire. Tous les pays de l'Union, sauf le Luxembourg, appliquent de tels programmes. □

• Négociateur des accords avec les Etats-Unis et le Canada pour établir une coopération entre établissements d'enseignement supérieur, organismes de formation professionnelle et entreprises des deux rives de l'Atlantique Nord: c'est ce que la Commission européenne a proposé au Conseil de l'Union le 21 septembre 1994 pour faire suite à deux ans de projets expérimentaux dans ce domaine. □

• Le 12 octobre 1994, le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) a annoncé qu'il allait créer avec d'autres une Association européenne pour la coordination de la représentation des consommateurs dans la normalisation. Cette association défendrait les consommateurs de l'Union européenne et du reste de l'Europe occidentale dans les organismes européens de normalisation. □

• Sept centres de recherche en aéronautique de sept pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) ont signé un accord d'association le 11 octobre 1994 à Bruxelles. Il s'agit d'utiliser plus rationnellement les ressources disponibles et de développer des échanges de chercheurs et des programmes de recherche en commun, avec l'aide de l'industrie, des gouvernements et de la Commission européenne. □



## pme

### Feu vert complet au programme intégré

Les ministres de l'industrie de l'Union européenne ont adopté le 28 septembre 1994 une résolution qui invite la Commission européenne à mettre en oeuvre les initiatives annoncées début juin 1994 dans le programme intégré en faveur des PME et de l'Artisanat. Ils estiment qu'il faut renforcer les actions destinées à améliorer et à simplifier l'environnement des PME en tenant compte des difficultés particulières de l'artisanat et des micro-entreprises - moins de 10 salariés. Pour ce faire, le Conseil invite la Commission à mettre rapidement en place un mécanisme permanent de consultation entre Etats membres, auquel participeraient des organisations professionnelles représentant les PME au niveau européen. Le Conseil a également demandé à la Commission d'organiser entre Etats membres un échange d'expériences et de meilleures pratiques en matière de création, de croissance et de transmission des entreprises. Le Conseil a en outre invité la

Commission à préciser comment les Etats membres et l'Union européenne pourraient stimuler la demande pour des services existants, offerts aux entreprises par les régions, les Etats et l'Union.

Cette résolution reconnaît donc l'utilité des actions déjà entreprises par l'Union et incite à les poursuivre et à les renforcer pour les micro-entreprises et l'artisanat. Elle traduit également l'engagement des Etats membres à entrer dans la démarche du traité de Maastricht pour améliorer la compétitivité des entreprises européennes, en particulier des PME. □

### Artisanat et petites entreprises: les conclusions de Berlin

Sur le thème de "L'artisanat et les petites entreprises, clés de la croissance, de l'emploi et de l'innovation", la deuxième Conférence européenne de l'artisanat et de la petite entreprise a eu lieu à Berlin, les 26 et 27 septembre 1994. "La politique communautaire en faveur des PME ne peut que gagner en efficacité et en intérêt si elle prend en compte les spécificités de l'artisanat et des petites entreprises, pôles du développement économique et des créations d'emplois dans les prochaines années", a-t-on conclu à l'issue de cette conférence, qui a réuni 1.350 participants de 32 pays. Il convient entre autres d'en-

courager les petites entreprises à s'internationaliser, notamment par des instruments d'information et de coopération. Il faut aussi soutenir la coopération avec les organisations et les entreprises d'Europe centrale et orientale sans oublier, à l'intérieur de l'Union, de veiller au développement des entreprises dans les zones frontalières. Tout aussi important: développer la qualification des chefs d'entreprise, de leurs collaborateurs et de leurs conjoints co-entrepreneurs, et favoriser les échanges de jeunes et d'améliorer la participation des petites entreprises aux programmes européens de recherche. Quant au financement de entreprises et à l'accès au crédit, la conférence se prononce pour une meilleure coopération banques/entreprises et pour un renforcement des systèmes de garantie mutuelle. Les participants souhaitent également une amélioration des outils et des données statistiques sur l'artisanat et un approfondissement des études sur ce secteur au niveau européen. Enfin, la conférence appelle à l'accélération des travaux de simplification administrative et au développement de la certification de qualité. □



Laurent © Isopress

## *Prostitution:* démanteler les filières

Que peut faire l'Union européenne pour lutter contre les réseaux de prostitution qui, avec l'exclusion sociale croissante dans nos pays, l'ouverture des frontières à l'Est ou la paupérisation du tiers monde, s'étendent de plus en plus jusqu'à nos frontières?

○ ○ ○ considère qu'il vaut mieux imposer des taxes et autres contributions plutôt que d'établir de nouvelles réglementations, aussi bien à l'échelon européen que national. Il faudrait d'abord examiner tous les systèmes de taxation et d'incitations fiscales et regarder de près les dispositions qui encouragent des activités nocives pour l'environnement, afin de les supprimer si nécessaire. Il faudrait ensuite établir une taxation "écologique", dont le projet de taxe sur le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) fournit un bon exemple. La Commission souligne que le progrès économique ne sera pas "propre" de lui-même: il faut modifier les comportements tout en réduisant la bureaucratie et en obtenant un accord entre pouvoirs publics, patronat et syndicats. Autre avantage: les taxes "écologiques", permettraient de financer la diminution d'autres types de prélèvements, comme les impôts et cotisations sur le travail salarié, qui freinent la lutte contre le chômage. □

**L**e problème prend aujourd'hui une dimension nouvelle liée à la fois au thème de l'immigration et au phénomène d'exclusion sociale dans nos frontières. Il pose la douloureuse question de la dignité humaine et, plus fondamentalement, des droits de l'Homme en général. Pensons, par exemple, aux femmes "importées" sous la couverture de fausses promesses de travail ou de mariage...

Les filières de la prostitution s'étendent bien au-delà de nos frontières, accentuant la difficulté de la prévention et de la répression. Quels moyens, dès lors, pour lutter? Au niveau européen, la Commission ne possède aucune compétence spécifique en cette matière. Seul le Conseil est compétent pour lancer une quelconque action dans les domaines répressifs tels que la lutte contre des formes graves de criminalité internationale (dans lesquels on pourrait inclure les réseaux de prostitution). C'est par le biais d'un autre instrument, celui de l'exclusion sociale, que la Commission peut développer des actions dans ce domaine. Par rapport à la prostitution, les programmes adoptés sous ce vocable peuvent avoir des effets soit indirects (en s'attaquant à ses causes premières: exclusion, alcoolisme, drogues, maltraitance, pauvreté, etc), soit directs dans le cas de projets spécifiques. Ainsi, certains projets en Grèce,

au Portugal, aux Pays-Bas ou au Danemark, concernent des personnes victimes de la prostitution et de leur réinsertion. Notons cependant que depuis la fin du programme communautaire Pauvreté 3, l'on se retrouve face à un "vide", le Conseil de l'Union n'ayant pas réussi à s'entendre, jusqu'à présent, sur l'adoption de son "successeur".

Ces dernières années, la Commission s'est efforcée d'agir ponctuellement en matière de lutte contre la prostitution, via une collaboration avec certaines ONG et le financement de travaux et séminaires consacrés à ce thème. Par exemple, le cofinancement d'un colloque organisé dans le cadre de la "Journée Internationale de l'Abolition de l'Esclavage sous toute ces Formes", consacré au thème de la prostitution (26 novembre 1994). Enfin, les ministres européens des Affaires Intérieures et de la Justice réunis en décembre 1993 ont adopté certaines recommandations en matière de "lutte contre la traite des êtres humains, et plus particulièrement de lutte contre le proxénétisme et le démantèlement des filières d'exploitation de la prostitution". □

# au jour le jour

## 14 OCTOBRE 1994

Surpopulation pénitentiaire, mauvais traitements et injures racistes l'égard de demandeurs d'asile: le Comité pour la prévention de la torture, mis en place par le Conseil de l'Europe, critique durement la Belgique.

## 16 OCTOBRE 1994

Finlande: lors d'un référendum national, 57% des électeurs se prononcent en faveur de l'adhésion de leur pays à l'Union européenne.

Allemagne: le résultat des élections législatives permet au chancelier Helmut Kohl de continuer à gouverner le pays avec la même coalition.

## 17 OCTOBRE 1994

Un sondage du "Soir" révèle que 49% des Belges sont en faveur du droit de vote pour les étrangers nés en Belgique. 18% ont un avis "mitigé".

## 25 OCTOBRE 1994

Acier: la Commission européenne constate l'échec de son plan d'encadrement de la restructuration sidérurgique, et décide de l'abandonner. Elle donne par ailleurs son feu vert à la reprise par Cockerill-Sambre du complexe sidérurgique allemand d'Eko Stahl, près de la frontière polonaise. La décision finale appartient au Conseil de l'Union européenne.

## 29 OCTOBRE 1994

Luxembourg: Jacques Santer, désigné par les Douze pour succéder Jacques Delors à la tête de la Commission européenne, annonce la répartition des portefeuilles entre les 21 membres de ce collège.

## 3 NOVEMBRE 1994

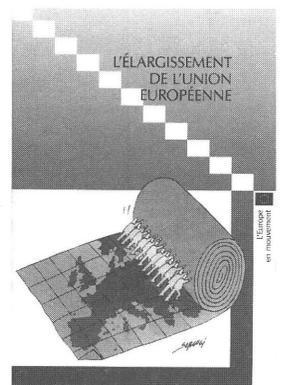
Royaume-Uni: le ministre du commerce et de l'industrie, Michael Heseltine, retire son projet controversé de privatisation des postes.

## 10 NOVEMBRE

Le Portugais José Pires Cutileiro, 59 ans, est désigné secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale. Il succède au Néerlandais Wim Van Eekelen.

## 13 NOVEMBRE 1994

Suède: lors d'un référendum national, 52% des électeurs se prononcent en faveur de l'adhésion de leur pays à l'Union européenne.



## publications

### ■ gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée:

• **L'élargissement de l'Union européenne**, coll. l'Europe en mouvement, 10 p. N° de catalogue CC-83-94-919-FR-C.

• **Le citoyen dans le marché unique**, coll. l'Europe en mouvement, 10 p. (dépliant). N° de catalogue CC-83-94-507-FR-C.

• **La démocratie dans l'Union européenne**, coll. l'Europe en mouvement, 10p. (dépliant), N° de catalogue CC-83-94-927-FR-C

• **L'ABC du droit communautaire**, 4e édition, par Klaus-Dieter Borchardt, série "Documentation européenne", 69 p. N° catalogue CC-79-93-889-FR-C.

• **Voyage à travers l'Europe, Informations sur les Etats membres et l'évolution de l'Union européenne**, 4<sup>e</sup> édition, 61 p. N° de catalogue CC-81-93-414-FR-C.

• **Accès aux documents de la Commission, Guide des usagers**, 29 p. N° de catalogue CM-84-94-791-FR-C.

### ■ en vente

- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles

- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles

- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles

- Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles

ou à l'adresse indiquée.

• **Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail**, Rapport annuel 1993, 40 p., 7 ECU.

• **Compétitivité et cohésion: tendances dans les régions, 5<sup>ème</sup> rapport périodique sur la situation et l'évolution socio-économiques des régions de la Communauté**, Commission européenne, 206 p., 14 ECU.

• **Marché intérieur: suppression des contrôles aux frontières, situation au 1<sup>er</sup> juillet 1994**, Commission européenne, 158 p., 26 ECU. Cette brochure fait partie d'une série de six publications sur le marché intérieur (160 ECU pour les six).

• **European Conference on stress at work - A call for action: proceedings, European Foundation for the improvement of Living and Working Conditions**, 206 p., 23 ECU.

• **Europe sociale - supplément 1/94: intégration européenne et marché de l'emploi**, Commission Européenne, 183p., 12 ECU

• **Ramon Llull ou les premiers jalons d'une Europe tolérante**, par Gabriel Dragnière, recteur du Collège d'Europe. Presses interuniversitaires européennes, coll. Portraits d'Européens, 92 p., 600 FB.

• **The Third Pillar of the European Union, Cooperation in the fields of justice and home affairs**, par J. Monar et R. Morgan, Presses interuniversitaires européennes, coll. Conférences de Bruges, 245p., 950 FB.

• **Le Front du Refuge: réfugiés, exilés, demandeurs d'asile: citoyens?**, ouvrage collectif sous la dir. de Dominique Nalpas, 283 p., 850 FB. Avec en annexe un fascicule reprenant la Déclaration universelle des Droits de l'homme, la Convention européenne des Droits de l'homme et des extraits de la Convention internationale relative au statut des réfugiés. Rens.: Causes communes, tél.: 02/640.63.38.

**Note: les prix indiqués en ECU sont les prix au Luxembourg, TVA exclue.**

# Karel Van Miert

## au Bureau en Belgique



De g. à dr., MM. Emile Mennens, J.F. van den Broeck, et le Commissaire Karel Van Miert,

Le 11 octobre dernier, le Bureau en Belgique de la Commission européenne recevait des hauts fonctionnaires de la Communauté flamande.

Après une allocution de M. **Karel Van Miert**, Commissaire européen, trois orateurs ont pris la parole: M. **Emile Mennens**, conseiller spécial auprès du Service juridique de la Commission, à propos des instruments juridiques de l'Union euro-

péenne, M. **Laurent Van Depoele**, directeur du développement rural à la DG 6 "Agriculture", à propos du budget et des politiques communes, Mme **Marie-Anne Coninx**, membre du cabinet du Commissaire européen Joao de Deus Pinheiro, à propos des implications du traité de Maastricht. Le lunch a été présidé par M. **Hugo Paemen**, directeur général adjoint de la DG 1 "Relations économiques extérieures".

*Avis à nos lecteurs:*

*EURINFO ne paraît pas en janvier. Le prochain numéro paraîtra donc en février.*

### Ils ont dit ou écrit

"Je suis frappé, pour ne pas dire consterné, par l'écart qui s'est creusé entre l'Europe et le reste du monde, et singulièrement avec le Maghreb si proche. Il faut donc que sur la question de l'identité - enjeu central d'aujourd'hui - l'Europe s'exprime, avance, propose, aide, bref qu'elle se mette en mouvement. En dehors de l'Europe, celle-ci ne paraît attractive ni sur le plan politique ni sur le plan identitaire."

**Zaki Laïdi,**

chercheur au Centre national de la recherche scientifique (France),  
La Croix, 7 novembre 1994

"Nous croyons que le sort de l'Occident dans les décennies à venir se jouera en Europe de l'Est. Notre politique y est difficile parce qu'elle ne peut faire naître une hégémonie allemande ni réelle ni en apparence. Pour l'aide à l'Europe de l'Est, nous devons nous pencher très fort par la fenêtre. Mais si nous ne prévoyons pas des gens pour nous tenir les jambes, nous tomberons. C'est notre lien avec l'Ouest, dont nous avons besoin et que nous ne voulons pas abandonner."

**Roman Herzog,**

Président de l'Allemagne,  
NRC Handelsblad, 8 octobre 1994

"Le grand problème est le partage du gâteau entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas. C'est autour de cela que tout se cristallise, et c'est d'abord un problème de solidarité, donc d'éthique pure. Celui qui se retrouve sans travail devrait pouvoir compter sur la solidarité là où le gâteau est devenu plus garni. Mais ce message éthique ne passe pas. Car ceux qui travaillent, comme les organisations qui les défendent, ne veulent rien savoir."

**Louis Tobback,**

Président du SP, De Morgen,  
15 octobre 1994



Robert Schuman

On ne peut jamais se porter garant de l'évolution future des esprits dans un pays quelconque. Elle est fonction de circonstances imprévisibles qui pourront devenir autant de tentations. Il subsistera certes toujours des antagonismes à caractère national.

EURINFO est édité  
par le Bureau en Belgique  
de la Commission  
européenne  
73 rue Archimède  
1040 Bruxelles  
Tél. (02) 295 38 44

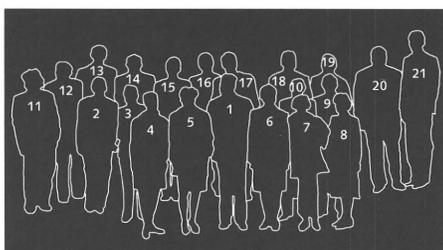
Secrétaire de rédaction:  
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA  
Bruxelles-Luxembourg 1994  
CC-AH-94-010-FR-C

Lay-out et mise en page:  
Kaligram



## La nouvelle Commission

*Voici les noms  
et les attributions des nouveaux  
Commissaires européens,  
tel qu'annoncés par Jacques Santer  
à Luxembourg le 29 octobre,  
et qui devraient entrer en fonction  
le mois prochain*

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p><b>1 Jacques Santer</b><br/><i>Président</i></p> <p><b>2 João de Deus Pinheiro</b><br/><i>Relations avec<br/>les pays ACP<br/>(Convention de Lomé)</i></p> <p><b>3 Marcelino Oreja</b><br/><i>Institutions et Culture</i></p> <p><b>4 Ritt Bjerregaard</b><br/><i>Environnement</i></p> <p><b>5 Edith Cresson</b><br/><i>Recherches<br/>et Enseignement</i></p> <p><b>6 Monika Wulf-Mathies</b><br/><i>Politique régionale</i></p> <p><b>7 Emma Bonino</b><br/><i>Politique<br/>des consommateurs</i></p> | <p><b>8 Anita Gradin</b><br/><i>Affaires intérieures,<br/>Immigration et Justice</i></p> <p><b>9 Neil Kinnock</b><br/><i>Transports</i></p> <p><b>10 Karel Van Miert</b><br/><i>Concurrence</i></p> <p><b>11 Erkki Liikanen</b><br/><i>Budget et Administration</i></p> <p><b>12 Yves Thibault de Silguy</b><br/><i>Finances et Economie</i></p> <p><b>13 Pádraig Flynn</b><br/><i>Emploi et Affaires sociales</i></p> <p><b>14 Franz Fischler</b><br/><i>Agriculture</i></p> <p><b>15 Mario Monti</b><br/><i>Fiscalité, Marché interne</i></p> | <p><b>16 Manuel Marin</b><br/><i>Relations avec<br/>l'Amérique latine,<br/>le Moyen-Orient,<br/>et l'Afrique du Nord</i></p> <p><b>17 Thorvald Stoltenberg</b><br/><i>Pêche</i></p> <p><b>18 Christos Papoutsis</b><br/><i>Energie</i></p> <p><b>19 Sir Leon Brittan</b><br/><i>Relations avec<br/>États-Unis, Japon,<br/>et Pays industrialisés</i></p> <p><b>20 Martin Bangemann</b><br/><i>Industrie<br/>et Télécommunications</i></p> <p><b>21 Hans van den Broek</b><br/><i>Relations avec<br/>l'Europe de l'Est</i></p> |
|--|---|---|



COMMISSION EUROPÉENNE  
BUREAU EN BELGIQUE  
RUE ARCHIMÈDE, 73 - B-1040 BRUXELLES